

Monsieur le Directeur académique, chers collègues,

Les années se suivent et les arbitrages budgétaires continuent à ne pas être à la hauteur de ce que devraient être les ambitions de notre pays pour l'Éducation nationale. Alors que le nouveau Premier ministre a présenté le 14 octobre le Projet de Loi de Finances 2026, la CFDT Education dénonce la **suppression annoncée de 4018 postes** dont 3256 dans l'enseignement public et 762 dans l'enseignement privé. Nous ne souscrivons pas au mantra de la baisse démographique qui justifierait d'avoir moins de personnels. Rappelons ici que l'enquête TALIS menée par l'OCDE (l'Organisation de coopération et de Développement Economique) révèle que **62% des enseignants et enseignantes français dénoncent la constante évolution des exigences institutionnelles** contre 39% en moyenne pour les enseignants des autres pays de l'OCDE. L'accumulation des dispositifs, mêmes s'ils sont légitimes pour lutter contre les discriminations, les violences, les stéréotypes, les assignations, les inégalités entre filles et garçons, le harcèlement, le décrochage scolaire ou pour permettre une meilleure prise en charge de la santé mentale nécessite des moyens. Des moyens supplémentaires et non du grignotage ou un « redéploiement » des moyens existants !

Il ne suffit pas de dire que c'est prioritaire ou de prévoir des référents, il faut programmer des temps de formation, de concertation, et des rémunérations pour celles et ceux qui endossent ces missions supplémentaires. Le rapport TALIS nous apprend également qu'en France, **74% des professeurs accueillent au moins 10% d'élèves à besoins éducatifs particuliers**. La baisse des effectifs devrait être consacrée à un meilleur encadrement de l'hétérogénéité qui nécessite un travail conséquent de formation, de préparation et d'individualisation des enseignements.

Que penser également du projet d'année blanche sur les rémunérations alors que les résultats de l'enquête indiquent que seulement 4% des enseignants français considèrent que leur profession est valorisée dans la société. La valorisation passe aussi par des rémunérations plus attractives et plus progressives, notamment en milieu de carrière. Pour autant et pour être justes, nous notons que le budget global alloué à notre ministère prévoit une hausse de 200 millions sur un budget de 64,5 milliards d'euros, et le ministère envisage la création de 7938 postes d'enseignants stagiaires, CPE compris. Cette hausse s'expliquerait par la mise en place des nouveaux concours ouverts aux candidats titulaires d'un bac + 3. A ce propos, nous sommes intéressés par un éclaircissement sur les modalités d'affectation et de formation des stagiaires dans le département en fonction du type de concours qui sera passé.

Passons maintenant à l'ordre du jour de notre CSA. Concernant le bilan de la rentrée scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré de notre département, nous avons déjà souligné et acté positivement la création de 5 postes de brigade. Nous sommes beaucoup plus mitigés quant à ce qui est

appelé « redéploiement » des 3 postes de CMPP en 3 postes dans l'ASH : le terme « redéploiement » ne nous semble pas adapté car il sous-entend une profusion alors qu'on est plutôt dans la gestion de la pénurie... L'année dernière, la CFDT a voté contre la carte scolaire car nous contestions trop peu d'ouvertures de classe : seulement 6 créations de postes en classe alors que 4 postes « hors la classe » étaient créés (référé TCC, 2 postes PAS, 1 CPD maths). Ces postes sont loin d'être inutiles mais les collègues qui sont dans des classes avec 24 élèves ou plus, auxquels il faut ajouter des élèves à inclure, avec des allophones ou des élèves violents... ces collègues ne comprennent pas ces choix et souhaiteraient avoir plus de temps pour chaque élève, donc moins d'élèves à prendre en charge.

Ce nombre des 24 élèves n'est, bien sûr, pas pris au hasard : c'est celui qu'a choisi notre Président pour limiter les effectifs en GS, CP et CE1. Ce carcan est extrêmement rigide, nous l'avons déjà maintes fois dénoncé, et entraîne, parfois, des répartitions alambiquées, qui n'aident ni les collègues, ni les élèves. Nous comptons sur vous, Monsieur le Directeur Académique, pour faire remonter une fois de plus ce constat au ministère... Par ailleurs, nous remarquons non sans ironie, que, lorsqu'il s'agit d'autres normes chiffrées, qui doivent être respectées « dans toute la mesure du possible », comme le nombre d'élèves en ULIS ou en Segpa, les seuils sont beaucoup moins rigides.

En effet, dans le bilan sur les collèges et en particulier sur les Segpa, nous avons relevé que parmi les 12 établissements répertoriés comme ayant ces sections, 6 avaient au moins une division avec plus de 16 élèves ! Comment, dès lors, y organiser correctement les apprentissages notamment dans les ateliers, organisation déjà extrêmement compliquée lorsqu'on subit un double niveau ? Dans les collèges, comment ne pas évoquer les remplacements de longue durée, ceux qui ne sont organisés qu'à partir de 2 semaines d'absence en général, et qui ne sont pas toujours effectifs. On manque cruellement de TZR pour permettre aux élèves d'avoir le nombre d'heures d'enseignement prévu dans les textes. Le ministère a beau imaginer un système de « remplacement de courte durée » (RCD), pour cacher cette situation, les familles la constatent souvent. Combien de congés de plus de 15 jours n'ont pas été remplacés au cours de l'année passée ? Combien dans les disciplines comme le français ou les maths ? Pour la CFDT, il est temps de mettre en place un service de remplacement de qualité, et cela doit passer par la création de postes de TZR en nombre suffisant.

Comme nous le savons, d'après l'étude de l'institut des politiques publiques, d'ici dix ans, la baisse de la natalité va entraîner la diminution de presque 20% des effectifs scolaires. Pour autant, nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage. Trop de classes, surtout dans le second degré, notamment en lycées, ont des effectifs importants. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée, de bouleversements majeurs induits par le réchauffement climatique, il est crucial d'investir dans la jeunesse du pays. C'est d'autant plus vrai qu'avec le départ en retraite de 330 000 enseignants d'ici à 2030, il faudra trouver les leviers financiers à même de susciter des

vocations et anticiper les moyens matériels et humains pour accueillir et former nos futurs collègues.

Nous terminerons en regrettant le temps où les membres des instances traitant de carte scolaire étaient partie prenante de la réflexion sur l'organisation de la carte scolaire du département : comme il nous est insupportable d'apprendre dans la presse l'ouverture d'une classe hors instance, nous sommes mécontents de constater par hasard un redécoupage de circonscriptions impactant 5 écoles ! La CFDT éducation tient à rappeler son attachement au dialogue social, dialogue qui passe d'abord par le respect des instances et des partenaires sociaux. La redéfinition des circonscriptions aurait dû être évoquée en CSA et non se faire en catimini, ces manières de faire contribuent à alimenter la suspicion chez les collègues, ce qui est tout à fait regrettable.